

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

1. Conditions applicables

Les présentes conditions générales régissent tous nos contrats de vente ou de prestation de services. Par le seul fait qu'il contracte avec nous, le Client reconnaît explicitement avoir pris connaissance des présentes, les accepter sans réserve et renoncer à se prévaloir de ses propres conditions générales.

2. Offres et Commandes

Les éventuelles offres émises par nos soins ne nous lient qu'après acceptation par le Client, dans un délai de 10 jours à dater de leur émission. En acceptant l'offre ou en signant le bon de commande, le Client passe une commande définitive et irrévocable.

En cas d'annulation de la commande/du contrat par le Client, pour quelque cause que ce soit, toute prestation généralement quelconque déjà effectuée sera portée en compte et il nous sera dû, de plein droit et sans mise en demeure, une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 50 % du montant total de la commande annulée, à moins que nous n'établissions que le préjudice subi est supérieur à ce montant. Le Client sera redevable d'une indemnité identique dans l'hypothèse où le contrat ne peut être exécuté par sa faute. Le Client est habilité à nous réclamer des montants équivalents en cas de résiliation unilatérale non valide ou d'inexécution fautive de notre part.

3. Délais de livraison, prix et réclamations

Les dates de livraison ou délais d'exécution éventuels sont toujours donnés à titre indicatif et ne peuvent être invoqués par le Client pour solliciter la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir une autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par nous.

Tous nos prix s'entendent hors TVA et frais. Ces prix sont soumis aux fluctuations du marché et à l'évolution du cours des devises. Ils ne seront définitivement fixés qu'au jour de la confirmation de la commande par le Client dans le délai de validité de l'offre. Tous frais, droits ou impôts supplémentaires établis par le Gouvernement ou toute autorité compétente et tous frais résultant de la modification de la loi après le début du contrat sont à charge du Client. Toute réclamation quant à nos prestations devra, pour être prise en considération, être formulée par lettre recommandée, dans les 48 heures de la réalisation de la prestation contestée. Plus aucune réclamation ou contestation ne sera admise au delà de ce délai.

4. Durée

Nos contrats sont conclus, aux termes des Conditions Particulières, soit pour un événement déterminé, soit pour une durée déterminée ou encore pour une durée indéterminée. **Tout contrat conclu pour une durée déterminée ou pour un événement déterminé n'est pas résiliable anticipativement.** Nos contrats à durée indéterminée sont résiliables selon les formes et les délais indiqués dans les Conditions Particulières.

5. Conditions de paiement - retard ou défaut de paiement

50% du montant total sera facturé à la commande, une fois le budget et le concept validés par le client. Toutes nos factures sont payables au comptant, dès leur réception. Tout autre mode de paiement n'entraîne aucune renonciation à cette clause. A défaut de paiement à l'échéance de la facture, le montant de celle-ci sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable, de 12 % du montant total, avec un minimum de 150 €. Toute somme due porte, à dater de son échéance, des intérêts au taux de 10 % l'an, exigibles de plein droit et sans mise en demeure préalable, tout mois commencé étant entièrement dû. Le retard ou le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigible le paiement de toutes les autres factures ouvertes et peut entraîner la résiliation aux torts du Client de toute commande ou contrat en cours.

6. Suspension - fin du contrat

En cas de non paiement d'une seule facture dans les 15 jours calendrier à dater de l'envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, nous nous réservons la faculté de suspendre nos prestations et/ou de résilier, sans intervention judiciaire, le contrat par lettre recommandée adressée au Client, aux torts exclusifs de ce dernier. Dans cette dernière hypothèse, le Client restera redevable d'une indemnité correspondant au préjudice subi mais limitée à 50% maximum du montant total du contrat et ce sans préjudice des intérêts et majorations mentionnés au point 5 ci-dessus. Le Client est habilité à nous réclamer un montant équivalent dans l'hypothèse où le contrat devait être résilié à nos torts. Les contestations que le Client pourrait soulever au sujet du service fourni ne suspendent pas l'exigibilité du prix et n'autorisent pas le Client à en différer le paiement. D'autre part, sans préjudice du droit de réclamer les dommages et intérêts fixés ci-avant pour rupture de contrat, nous nous réservons la faculté de considérer le contrat comme étant résilié de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, de par la seule survenance des événements suivants : le décès du Client, la cessation de ses activités commerciales, la cession de son fonds de commerce, la cessation de ses paiements, l'ébranlement de son crédit, son insolvabilité avérée, une procédure en règlement collectif de dettes, sa mise en faillite, un sursis de paiement, un abandon de ses biens, un protêt d'effets de commerce ou de chèques dressé à sa charge.

7. Responsabilités

En aucun cas nous ne pourrions être tenus responsables des conséquences découlant du manque d'information ou du caractère erroné des informations fournies par le Client. Toute autorisation administrative éventuellement requise doit être réclamée directement par le Client. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne l'obtention desdites autorisations. Tout préjudice et toute amende subis de ce chef sont intégralement à charge du Client. D'une manière générale, les parties conviennent expressément que toutes les obligations généralement quelconques du contrat nous incombant sont des obligations de moyen en non de résultat. En toute hypothèse, notre responsabilité envers le Client ne pourra être invoquée qu'en cas de faute lourde/dol et ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation d'un préjudice indirect de nature financière, commerciale ou autre, ne découlant pas directement de notre dol/faute lourde, tels que, par exemple : le manque à gagner, l'augmentation de frais généraux, la perturbation d'une planification, la disparition de bénéfice, de notoriété, de clientèle ou d'économies escomptées. Enfin, au cas où notre faute serait établie, notre responsabilité ne pourra être engagée pour une somme supérieure à celle que les compagnies d'assurance sont tenues de verser d'après leurs conditions générales et les prescriptions légales auxquelles elles sont soumises.

8. Déclaration de protection de la vie privée

Le Client consent expressément à ce que ses données à caractère personnel soient stockées et utilisées dans le cadre du contrat et à des fins promotionnelles. Nous nous engageons à ne pas les divulguer à des tiers.

9. Modification

Toute modification de nos conventions doit, pour être valable, faire l'objet d'un avenant écrit et signé par toutes les parties, qui sera annexé au contrat original.

10. Nullités

La nullité d'une clause du contrat ou des présentes conditions générales ne met pas en cause la validité des autres clauses. La clause nulle devra être remplacée, de commun accord ou, à défaut, par le juge compétent, par une clause se rapprochant le plus possible de l'intention économique de la clause annulée. Le fait qu'une partie se soit abstenue d'exiger la stricte application de l'une ou l'autre disposition des présentes ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation tacite à s'en prévaloir pour le futur.

11. Tribunal compétent - droit applicable

Tout litige sera exclusivement soumis au droit belge et les Tribunaux de Bruxelles, le cas échéant la justice de Paix du second canton de Bruxelles, sont seuls compétents.